



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 mars 2024 / Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs.

Ordre du jour :

- En préambule, il est demandé de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la proposition d'acquisition du fonds de commerce par la Commune. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 à l'unanimité.
- **COMMERCES** : proposition d'acquisition du fonds de commerce par la Commune

La Commune est propriétaire des murs du bar/restaurant depuis sa création en 2004. Depuis le 04 avril 2022, ce commerce était loué aux propriétaires du fonds de commerce qui se trouvent en liquidation judiciaire simplifiée depuis le 20 février 2024. Le commissaire de justice a établi une valeur du fond corporel et incorporel à hauteur de 25 000.00€. A partir de cette estimation, le liquidateur a arrêté deux options : soit une vente de gré à gré au bailleur (la Commune) sur la base de l'estimation de 25 000.00€ ; soit une vente aux enchères publiques avec une mise à prix à hauteur de 10 000.00€.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à faire une offre d'achat du fonds de commerce d'un montant de 25 000.00€ auprès du liquidateur judiciaire, permettant à la municipalité de louer les murs et le fonds de commerce dans le cadre d'une gérance libre.

➤ **TARIFS** : évolution des tarifs de Cap Loisirs

A l'unanimité et à compter du 08 juillet 2024 :

- **FIXE**, les tarifs des mercredis récréatifs au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Partenaires					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	9.50€	10.50€	12.00€	12.50€	13.00€
1/2 journée + Repas	14.00€	15.00€	18.00€	18.50€	19.00€
Journée	17.00€	18.50€	21.00€	22.00€	22.50€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -1€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -2€ par tranche

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Extérieures					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	16.00€	17.00€	18.50€	19.00€	19.50€
1/2 journée + Repas	21.50€	22.50€	25.50€	26.00€	26.50€
Journée	25.00€	26.00€	29.00€	30.00€	31.00€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -1€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -2€ par tranche

Frais de transport :

Pour les familles ayant 1 enfant : 3€/famille

Pour les familles ayant plusieurs enfants : 5€/famille

- **FIXE**, les tarifs des journées au centre de loisirs CAP LOISIRS pendant les vacances scolaires, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Périodes de vacances scolaires - Tarifs journée au centre de loisirs					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
Communes partenaires	21.00€	22.00€	25.00€	27.00€	28.00€
Communes Extérieures	27.50€	28.50€	34.00€	35.00€	36.50€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -2€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -3€ par tranche

- **FIXE**, l'adhésion annuelle au centre de loisirs CAP LOISIRS à :
 - 5€/famille (communes partenaires),
 - 8€/famille (communes extérieures).

➤ FINANCES

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

⇒	<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	1 396 422.78 €
		Recettes :	1 836 402.79 €
	Soit un excédent de fonctionnement 2023 de :		439 980.01 €
⇒	<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	911 593.51 €
		Recettes :	632 786.13 €
		Déficit 2023 :	- 278 807.38€
	Report excédentaire de 2022 de :		292 706.32 €
	Soit un excédent de clôture 2023 de :		13 898.94 €

L'excédent de fonctionnement 2023 est affecté sur le budget 2024 comme suit :

- en section de fonctionnement à l'article 002 (excédent antérieur reporté) : **39 000,00 €**
- en section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **400 980,01 €**

○ **Vote des taux des taxes**

Il est proposé de maintenir les taux de l'année 2023. Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- Taxe foncière (bâti) : 25.20%
- Taxe Foncière (non bâti) : 39.12%
- Taxe d'habitation (taux de 2019) : 18.00%

○ **Vote des subventions**

- Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2024 aux structures suivantes :

- Ccas : 7 000,00 €
- Budget cap loisirs : 45 000,00 €
- Budget du commerce : 30 000,00 €
- Coopérative scolaire de l'école publique : 1990,00 €
- Entrées piscine : 1143,00 € (école publique) et 1129,00 € (école privée Léon Marie)
- association le souvenir français : 100,00 €

○ **Vote à l'unanimité du budget 2024 :**

-SECTION DE FONCTIONNEMENT :
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 770 495,00 €**

-SECTION D'INVESTISSEMENT :
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 891 180,00 €**

B. BUDGET DU COMMERCE

○ **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒ <u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	11 653.86 €
	Recettes :	21 686.55 €
	Excédent 2023 :	10 032.69 €
	Report excédentaire de 2022 de :	18 500.00 €

Soit un excédent de clôture 2023 de : **28 532.69 €**

⇒ <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	9 387.05 €
	Recettes :	15 325.19 €
	Excédent 2023 :	5 938.14 €
	Report excédentaire de 2022 de :	65 952.24 €

Soit un excédent de clôture 2023 : **71 890.38 €**

L'excédent de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

-section de fonctionnement – article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 28 532,69 €

○ Vote à l'unanimité du budget 2024 :

⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **64 418,00€**

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **125 258,38 €**

C. BUDGET CAP LOISIRS

○ Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

⇒ Section de fonctionnement :

Dépenses :	326 317,29 €
Recettes :	326 317,29 €
Soit un résultat de clôture 2023 de :	0.00€

⇒ Section d'investissement :

Dépenses :	2 372.41 €
Recettes :	0.00 €
Déficit 2023 :	- 2 372.41 €
Excédent 2022 reporté :	3 650.98 €
Soit un excédent de clôture 2023 :	1 278.57 €

○ Vote à l'unanimité du budget 2024 :

⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **377 371,00 €**

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 278.57€**

➤ **URBANISME/VOIRIE** : Dossiers d'urbanisme en cours

DECLARATIONS PREALABLES				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 24 X 0019	CHINAL Antonin	101 impasse du Crêt	isolation extérieure, remplacement de menuiseries et pose de volets roulants	accordée le 15/03/2024
DP 074 161 24 X 0020	BATIGNE Cédric	194 chemin de la Tailla	panneaux photovoltaïques	accordée le 19/03/2024
DP 074 161 24 X 0021	THOMASSEN Aline	728 route de la Radia	extension	accordée le 25/03/2024
DP 074 161 24 X 0022	PACLET Fabien	1055 route de Chapeiry	piscine	accordée le 08/04/2024
DP 074 161 24 X 0023	LUCCHITTA Maxime et JUIGNET Julie	367 route de Peignat les Villas des Songeons	piscine	accordée le 25/03/2024
DP 074 161 24 X 0024	BUCCO Léa	509 route d'Annecy	remplacement de la porte d'entrée	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0025	FEDOTOFF Bernard	159 chemin des Puits	serre de jardin	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0026	HM ENVIRONNEMENT pour BODET Jean-Paul	449 route de la Radia	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0027	PETIT-VALLAUD Cécile	517 route d'Annecy Le Hameau de la Fruitière	clôture	en cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 24 X 0001	EARL LES AIRS DE SAVOIE	685 route de Joudrain	extension d'un bâtiment agricole	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0002	PORRET Chloé	chemin rural dit de la Vergne lieudit "La Galle"	installation temporaire de 3 bungalows	ACCORDÉ le 05/04/2024
PC 074 161 24 X 0003	JOASSY Maxime et GUILLERMIN Eloïse	237 rue des Berdalles	maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0004	BOULY Pascal	302 rue du Faubourg	extension + annexe	en cours d'instruction

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 23h00.

A Marcellaz-Albanais, le 23 avril 2024.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE	La secrétaire de séance, Christiane DAUNIS
--------------------------------------	---

